

RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit**
Nom du produit: **La Blanche**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Catégorie du produit: PCO Autre
Emploi: Usage professionnel uniquement
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fabricant / importateur / fournisseur: Houweling Horticulture bv
Klappolder 104
2665 LP Bleiswijk
Pays-Bas
tel +31 88 1210 400
horticulture@houweling.nl
houweling.com
Service chargé des renseignements: Département sécurité du produit
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Pendant les heures de bureau: +31 88 1210 400

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Description: Mengsel
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Non applicable.
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Pictogrammes de danger Non applicable.
Mention d'avertissement Non applicable.
Mentions de danger
Non applicable.
Conseils de prudence
Non applicable.
- 2.3 Autres dangers**
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Pas d'autres informations importantes disponibles.
vPvB: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

- 3.1 Caractérisation chimique: Substances**
Non applicable.
- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
Description: Mélange de substances énumérées ci-après, éventuellement avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux

Composant	Identification	Classification	Conc.%	Pictogrammes
Carbonate de calcium	CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9		50 - 100%	

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4 Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le RUBRIQUE 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le RUBRIQUE 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et les réservoirs

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage

Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication. Voir RUBRIQUE 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

471-34-1 Carbonate de calcium

VLEP (France)

Valeur à long terme: 10 mg/m³

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire.

Protection des mains



Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc naturel (Latex).

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux



Lunettes de protection.

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme:

Poudre.

Couleur:

Blanc.

Odeur:	Inodore.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Autres paramètres physiques et chimiques	
Valeur du pH à 20 °C:	9,3
Changement d'état	
• Point de fusion/congélation:	Non déterminé.
• Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	275 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion	
• Limite inférieure (LEL):	Non déterminé.
• Limite supérieure (UEL):	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	0,50 - 1,00 g/cm ³
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	
	Insoluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité	
• Dynamique:	Non déterminé.
• Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants VOC (EU 1999/13/EC):	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
471-34-1 Carbonate de calcium

Oral	LD50	6.450 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Effet primaire d'irritation

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 Informations écologiques
12.1 Toxicité
Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit

Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU: Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Prescriptions internationales

- **Directive 2012/18/UE, Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
Aucun des ingrédients sont répertoriés.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - ANNEXE II**
Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales

- **Classe de pollution des eaux**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 Autres informations
Service établissant la fiche technique

Environment protection department

Acronymes et abréviations

ADN	Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
GHS	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA	International Air Transport Association

IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
RID	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
VOC	Volatile Organic Compounds (USA, EU)
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative
WEL	Workplace Exposure Limits

Date d'impression

22-03-2014

Date de révision

30-06-2020

Indication des modifications

* Données modifiées par rapport à la version précédente.

Disclaimer

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.